

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE LA
CONVENTION COLLECTIVE**

INTERVENUE ENTRE

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX**

ET

LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES (FP-CSN)

DÉCEMBRE 2016

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions nationales de la convention collective entrée en vigueur le 10 juillet 2016 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

et, d'autre part,

LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES (FP-CSN)

sont modifiées de la façon suivante :

1. Les médecins-arbitres suivants sont retirés du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 :

Physiatrie pour le secteur Ouest :

- Morand, Marcel, Laval

Orthopédie pour le secteur Est :

- Boivin, Jules, Québec

Orthopédie pour le secteur Ouest :

- Beauchamp, Marc, Montréal
- Lamarre, Claude, Montréal

Psychiatrie pour le secteur Est :

- Laplante, Bruno, Québec

2. Le nom du médecin-arbitre Charles Gauthier, psychiatre pour le secteur Ouest, est modifié à la liste du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 pour le suivant :

- Gauthier, Serge

3. La ville du médecin-arbitre Sylvain Gagnon, orthopédiste pour le secteur Ouest, est modifiée à la liste du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 pour la suivante :

- Montréal

4. La ville et le secteur géographique pour le médecin-arbitre Pierre Beaumont, orthopédiste pour le secteur Ouest, sont modifiés à la liste du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 pour les suivants :
 - Secteur Est
 - Beaumont, Pierre, Rivière-du-Loup

5. La liste du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 pour la section psychiatrie, secteur Ouest, est modifiée pour y ajouter :
 - Secteur Ouest
 - Lavoie, Suzanne, Montréal

6. Le titre du paragraphe 38.02 Composition et fonctionnement du comité est modifié pour le suivant :
 - 38.03 Composition et fonctionnement du comité

La présente entente entre en vigueur le quatorzième jour suivant sa date de signature.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 10^e jour de janvier 2017.

LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES
(FP-CSN)

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX


Nancy Corriveau


Josée Doyon


Luc Desjardins


Danièle Barbeau